

Lyon, le 30 octobre 2023

Page 1 / 3

---

## **La Région intensifie sa lutte contre les déserts médicaux pour que chaque habitant ait accès à une offre de soins décente**

---

**La Région Auvergne-Rhône-Alpes a fait le choix d'intensifier son Plan Régional de Santé - approuvé le 18 mars 2022 - pour ramener les médecins généralistes dans nos territoires ; proposer des soins de proximité aux habitants et avoir des centres hospitaliers dotés d'équipements modernes dans les zones tendues.**

### **RAMENER DES MEDECINS ET DES SOIGNANTS DANS NOS TERRITOIRES :**

**Dans cette dynamique, six médecins généralistes vont bénéficier d'une aide à la primo installation dans des zones prioritaires du territoire régional (46 760€).** Cette aide régionale s'adresse aux médecins en exercice libéral dans une zone en tension en Auvergne-Rhône-Alpes. En l'acceptant, le médecin s'engage à exercer pendant deux ans minimum dans la zone sélectionnée.

**Quatre sage-femmes vont également bénéficier d'une aide à l'équipement pour l'achat de tensiomètres, balances, monitoring, oxymètres, cardiocardiographes (4400€).** Ce dispositif s'adresse à toutes les sage-femmes libérales installées et exerçant leur activité dans la région en mode individuel ou en mode regroupé. L'achat de matériel permettant de faciliter l'exercice de leur profession.

**Enfin, deux infirmières et un centre de soins infirmiers vont bénéficier d'une aide à l'équipement pour l'achat de tablettes, pèse-personnes connectés, tensiomètres, otoscopes connectés. (3726€).**

L'acquisition de matériel connecté a pour objectif de faciliter l'exercice de leur profession notamment pour les visites à domicile dans les territoires isolés et ruraux, particulièrement touchés par la désertification médicale et permettant à terme, le développement de la télémédecine à travers la pratique de la téléconsultation assistée et de la téléexpertise.

### **PROPOSER DES SOINS DE PROXIMITE AU PLUS PRES DES HABITANTS :**

La Région mène une politique volontariste en vue de reconquérir les déserts médicaux en soutenant l'offre de soins de premier recours dans les territoires où elle est particulièrement fragile. A ce titre, en apportant une aide à l'investissement, elle favorise la création de maisons et centres de santé. Dans ce cadre, la Région soutient les trois projets ci-dessous pour un montant global de 574 770 €.

Lyon, le 30 octobre 2023

Page 2 / 3

### **Création et extension d'une Maison de santé à Faramans en Isère (250 000€)**

En plus des trois médecins généralistes, des cinq infirmières, de la kinésithérapeute, de la pédicure-podologue, de l'orthophoniste, de la psychomotricienne et de la pharmacie, la Maison de santé pluriprofessionnelle pourrait accueillir un ou deux médecins généralistes supplémentaires dont un interne, une infirmière Asalée, une sage-femme et peut-être un kinésithérapeute.

### **Création d'une Maison de santé à Beauvallon dans la Drôme (250 000€)**

Trois médecins généralistes et deux infirmiers sont déjà engagés dans ce projet de Maison de santé. Ils ont défini des axes de travail en commun, fondés sur la conduite d'actions coordonnées : prévention de l'iatrogénie médicamenteuse ; optimisation du retour à domicile du patient en sortie d'hospitalisation ; renforcement des programmes d'éducation thérapeutique ; promotion de l'activité physique adaptée ; aide au sevrage tabagique ; accueil de stagiaires (internes en médecine générale).

### **Création d'une Maison de santé à La Motte-Chalancon dans la Drôme (74 770€)**

Deux médecins généralistes et trois infirmières sont engagés dans la création de cette Maison de santé. Leur projet de santé fixe leurs axes d'intervention communs : l'organisation de manifestations autour d'un mouvement national reconnu (Octobre rose, Mois sans tabac ...) ; actions de prévention (chutes, ostéoporose) ; concertation pluriprofessionnelle sur les cas complexes (bronchopneumopathie chronique obstructive, diabète, obésité morbide, alcoolisme) dans le but de mettre en place un traitement avec surveillance rapprochée et de définir le devenir du patient (placement, orientation, Hospitalisation A Domicile) ; élaboration de protocoles pluriprofessionnels (diabète, hypertension artérielle, anti coagulants, prévention pour limiter les hospitalisations et garantir un maintien à domicile) ; accueil de futurs professionnels de santé et de stagiaires.

### **PLUS DE CONFORT POUR LES MAMANS DE LA MAISON DE NAISSANCE DE BOURGOIN-JALLIEU (AIN)**

La Maison de naissance de Bourgoin-Jallieu propose officiellement depuis 2022 (expérimentation nationale dès 2015) aux futures mamans dont la grossesse se passe bien, d'être suivies jusqu'au jour de leur accouchement eutocique par voie basse (sans recours à des instruments), mais également après, de manière physiologique. Elle est accueillie au sein du Centre hospitalier Pierre Oudot (Bourgoin) et s'engage à lui transférer immédiatement les patientes dès lors que la grossesse, l'accouchement ou les suites de couches ne seraient plus physiologiques. Composée de sage-femmes, la Maison de naissance est gérée par l'association « Premières heures au monde ». Dans le cadre de l'amélioration du confort d'accueil des femmes, la Maison de naissance va installer une baignoire d'accouchement et un système d'étirement plafonnier. La Région participe à ce projet à hauteur de 23 504€ versés au Centre hospitalier Pierre Oudot, acquéreur des équipements.

Lyon, le 30 octobre 2023

Page 3 / 3

---

*« Depuis 2016, j'ai fait de la lutte contre la désertification médicale l'une des priorités de la Région, pour faire en sorte que les habitants des zones rurales aient les mêmes chances d'accès aux soins que les habitants des zones urbaines. La Région n'est normalement pas compétente en matière de santé, cela relève de l'État. Néanmoins, avec Laurence FAUTRA, vice-présidente déléguée à la Santé, nous avons choisi de ne pas laisser les déserts médicaux s'étendre dans nos territoires, en particulier ruraux. C'est une exigence d'égalité républicaine que tous les Français, quelle que soit leur origine sociale et territoriale, aient accès à une offre de soins décente. » Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.*

